

LA LETTRE EN CAMPAGNE



N°2 - 3 janvier 2019 - AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

EDITO

INSTALLONS !

La nouvelle année qui débute est propice aux vœux de bonne année. Pour les Jeunes Agriculteurs, une bonne année est d'abord une année marquée par un nombre important d'installations viables et vivables.

Depuis 6 ans, pas moins de 800 porteurs de projets ont été accompagnés par le Point Accueil Installation et 280 jeunes ont pu bénéficier d'aides à l'installation. Au niveau national, le nombre d'installations aidées a augmenté de 20% en 3 ans.

Ce bilan est encourageant et doit nous conduire, collectivement, à en faire davantage.

Ainsi au niveau national, grâce à Jeunes agriculteurs et à la FNSEA, l'enveloppe dédiée aux prêts bonifiés a pu dès janvier 2018 être transférée sur l'enveloppe DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) et ainsi augmenter le montant de DJA pour les jeunes ayant un projet avec des coûts de reprise et de modernisation élevés.

Localement, nous avons notamment œuvré pour que le critère du revenu ne soit pas un frein à l'installation mais bien un encouragement.

Ensemble, continuons à nous mobiliser pour l'installation.

EMMANUEL ROCH, MEMBRE DU BUREAU DES JA 76, CANDIDAT SUR LA LISTE JA76+FNSEA76.

Réunion de campagne

Afin de présenter le projet et d'échanger avec les femmes et les hommes qui l'incarneront, plusieurs réunions dans des exploitations ont été organisées. **Ces réunions sont ouvertes à tous**, venez nombreux débattre avec nous de notre ambition pour l'agriculture départementale. Rendez-vous dès 10h pour les réunions qui se termineront par un buffet.

8/01	GAEC VANDECANDELAERE	50 rue de Gennetuit - Hameau de Neufmesnil - 76550 Offranville
11/01	Chez Hélène et Arnaud FOLLET	240 Impasse Artemare - 76450 Saint Vaast Dieppedalle
17/01	A l'EARL de la Muette - Anthony et Sébastien GRISEL avec Henri BIES-PERE, VP de la FNSEA	Impasse du Val Amand au bout de la rue du Colombier - 76520 Boos
18/01	Au GAEC FRERET avec Joël LIMOUZIN, VP de la FNSEA et Julien CAILLARD, membre du bureau de Jeunes Agriculteurs	24 Chemin de Belleville - 76220 Bremonnier Merval
22/01	Au GAEC D'ESCURES - Messieurs VIMBERT	5 Hameau d'Escures - 76 290 Saint Martin du Manoir

Le dessin de la semaine

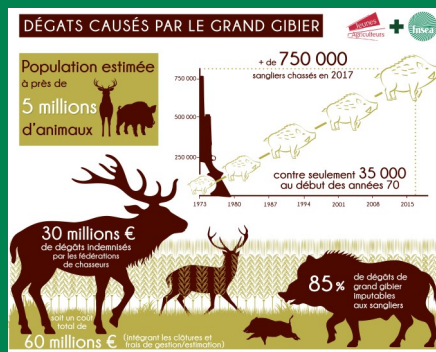


Utilisation des produits phytosanitaires : parlons-en !

Fin 2018, le bassin versant de l'Yères (fleuve côtier entre Foucarmont et Dieppe) diffusait à l'ensemble des communes concernées (plus de 30 000 personnes) un document intitulé « Le zéro phyto, c'est pour bientôt ». Destiné aux particuliers, ce document qui se veut pédagogique, contient des informations et des conseils pour permettre aux jardiniers amateurs de se passer des phytos au 1^{er} janvier 2019 comme la réglementation le prévoit. Cette diffusion a fait réagir la profession agricole qui regrette qu'un tel document, à charge contre les produits phytosanitaires n'ait pas fait l'objet de davantage de concertation avec la profession qui aurait pu au passage, expliquer qu'elle est son utilisation de ces produits et les efforts engagés pour en utiliser de moins en moins. **La FNSEA76 a obtenu début janvier un rendez-vous avec le Président du Bassin Versant pour échanger sur le contenu de ce document et sur les suites à donner.**

GRAND FORMAT

Dégâts de gibier : mettre en œuvre tous les moyens de régulation



De seulement 35 000 animaux au début des années 70, le tableau de chasse est passé à plus de 750 000 sangliers en 2017 ! En Seine-Maritime, l'objectif de prélèvement atteint désormais les 10 000 sangliers. Il est plus que temps de tirer les conséquences d'une situation parfois hors de contrôle des chasseurs dont les principales victimes sont les agriculteurs, sans compter les accidents de la route.

Les seules indemnités versées par les fédérations départementales des chasseurs aux agriculteurs s'élèvent annuellement à plus de 30 M€. Pourtant, malgré des prélèvements de plus en plus importants, la population et les dégâts continuent à s'accroître de manière significative, illustrant une gestion des espèces mal calibrée.

Enfin, à l'heure où la peste porcine africaine sévit aux portes du territoire français, la régulation des populations de sangliers est indispensable pour prévenir le risque d'introduction et de diffusion de maladies animales.

ACQUIS SYNDICAUX



Expérimentation du tir à l'affût et à l'approche des sangliers et du piégeage : 1^{er} pas vers un élargissement des moyens de régulation



Relance du groupe de travail national avec les chasseurs et forestiers pour réduire les populations de sangliers



Au niveau départemental, meilleure régulation du sanglier et revalorisation des indemnités des dégâts de gibiers notamment sur prairie

Élections Chambres d'agriculture

du 14 au 31 janvier 2019

#LESPIEDSSURTERRE

